



Challenge Départemental des Lycées 2019-2020

Préambule

L'organisation de ce challenge par le CDVoile 56 a pour objectif d'accompagner les Lycées du Morbihan qui proposent une activité voile, dans leur action d'initiation et de formation des jeunes à la pratique de la voile habitable, avec l'espoir qu'une partie d'entre eux participera dans les années à venir au développement et au rayonnement de la voile dans notre département.

Pour la saison 2019-2020 cette aide se traduira par l'organisation de deux régates et la prise en charge partielle du coût d'un certain nombre d'entraînements.

I - Programme

Phase 1 : Entraînement

Entraînement des équipages sur support habitable ou sport boat dans une structure agréée (J80, 7.5, 5.7, FC8). Le CDVoile 56 apporte une aide au financement de 3 à 6 entraînements dans un club de voile du département ou à l'ENVSN à raison de 100 € par équipage (de 5 à 7 élèves).

Phase 2 : Sélective Mercredi 27 novembre 2019 :

A l'issue de la période automnale d'entraînement, le CDVoile 56 organise une **Sélective**. Cette sélective a pour but de réunir les équipages des différents Lycées morbihannais et d'en sélectionner les finalistes. Le CDVoile 56 s'attachera à ce que chaque établissement inscrit puisse avoir 1 équipage en finale. La participation à cette régate est donc obligatoire pour accéder aux phases suivantes. Dans le cas où un établissement aurait plus de 2 équipages, ceux-ci devront se relayer sur uniquement 2 bateaux maximum. La sélective aura un coefficient 1, la finale aura un coefficient 2.

Phase 3 : Finale Mercredi 27 mai 2020 :

A l'issue de la Sélective du mois de novembre, les établissements devront sélectionner 1 équipage de 5 à 7 coureurs afin de représenter leur lycée. La **Finale** du Challenge départemental clôturera la saison. La finale aura un coefficient 2.

II - Règlement

Le Challenge des lycées est donc un projet sportif d'entraînement et de régate qui s'inscrit dans la durée de la saison nautique. Pour bénéficier des aides du CDVoile 56, les équipages et établissements scolaires doivent respecter les règles suivantes :

- ◆ Un minimum de 3 entraînements dans les clubs de voile FFVoile du Morbihan ou ENVSN est obligatoire.
- ◆ Une partie des frais d'entraînements seront pris en charge par le CDVoile (6 maximum), 100 euros par entraînement, pour tout lycée qui aura été présent lors de la sélective et de la finale.

- ◆ Afin de se préparer davantage, d'autres entraînements sont possibles mais à la charge des équipages (lycées).
- ◆ Le CDVoile 56 a pour objectif de favoriser l'accès du plus grand nombre d'établissements au Challenge. Chaque équipage est composé de 5 à 7 élèves ayant participé de façon assidue aux entraînements.
- ◆ Afin de pouvoir participer au Challenge, les élèves doivent être en seconde, première ou terminale du même établissement et être en possession d'une licence FFVoile, UNSS ou UGSEL
- ◆ **Chaque lycée doit renvoyer obligatoirement avant le 13 novembre 2019 la fiche d'inscription au CDVoile 56. Dans le cas contraire, le groupe ne pourra pas participer à l'épreuve.**
- ◆ Obligation d'avoir un responsable du lycée (professeur ou adulte autorisé par l'établissement) pour accompagner l'équipage lycéen sur les entraînements et régates. Ce référent sera sollicité par l'organisation lors des régates.
- ◆ Pour chacune des régates, **la caution obligatoire est fixée à 500 €** (chèque au club organisateur). Cette caution pourra servir en cas de perte de matériel (exemple : VHF, manivelle de winch...) ou pour couvrir la franchise de l'assurance en cas de dégât majeur à bord d'un bateau.
Le chèque de caution devra être joint à la fiche d'inscription.
- ◆ L'assurance du club organisateur et du CDVoile couvrent le matériel et les personnes de l'organisation. Les équipages engagés sont assurés par leurs licences et leurs établissements scolaires.
- ◆ Possibilité pour les professeurs ou entraîneurs de communiquer avec les équipages entre les manches.

III – Arbitrage

- ◆ L'arbitrage direct est mis en place. Aucune réclamation ne sera recevable à l'issue des courses.
- ◆ Un débriefing sur les infractions aux règles de course se fera entre les arbitres et les skippers avant les remises des résultats.

IV - Clubs participants

Les clubs s'engagent à proposer des dates d'entraînement aux lycées en fonction des demandes et de leurs possibilités.

V - Informations générales

Comité Départemental de Voile du Morbihan au 02.97.42.58.39 - cdv56@wanadoo.fr

Lu et approuvé, le.....
Le Chef d'établissement

Cachet de l'établissement